



## Infos suite décès d'un frère

Par **madboy**, le **14/02/2019** à **19:51**

Bonjour,

Mon père vient d'apprendre qu'un de ses frères était décédé depuis Février 2018, en appelant un de ses voisins. Il vivait seul et célibataire. La gendarmerie aurait fait des recherches pour retrouver la famille mais en vain. Nous ne vivons pas dans la même région mais de la famille réside dans le même département. Nous ne savons pas de quoi mon oncle est décédé, ni comment ses obsèques ont été organisées. Mon père souhaite faire des recherches pour connaître les raisons de son décès et ainsi faire son deuil en appelant la mairie. Est-ce que celle ci est en droit de réclamer des frais liés aux obsèques et ou des dettes éventuelles ?

Cordialement

Par **morobar**, le **15/02/2019** à **07:38**

Bonjour,

Oui les créanciers peuvent se manifester, hors dettes de jeu et de bar.  
Après reste à apprécier l'éventuel bénéfice d'inventaire.